



NOTRE.EPI.COOP.ARRAGEOISE

Notre règlement intérieur associatif

Préambule

Le présent règlement intérieur est rédigé par le Groupe de coordination. Il est destiné à fixer les divers points non précisés par les statuts et notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association, dont les objectifs sont :

- Offrir un cadre d'achat convivial participatif et solidaire, fonctionnant sur le principe de la coopération et de l'égalité entre les membres dans une optique non lucrative et de gestion désintéressée et en assurant la transparence totale des actes d'achats, de ventes, de gestion et d'administration,
- Promouvoir une consommation basée sur des produits choisis et pris en charge par ses membres,
- Permettre à ses membres de maîtriser la qualité et le coût de leur consommation alimentaire,
- Favoriser le maintien de producteurs locaux respectueux de l'environnement,
- Proposer une alternative à la grande distribution et ses conséquences destructrices en matière de développement durable,
- Créer un lieu de rencontre et de partage de savoir-faire autour de l'alimentation et de la consommation.

Son contenu est présenté par les membres du Groupe de coordination et ses modifications sont approuvées lors des Assemblées générales selon les modalités prévues dans les statuts.

Tout membre de l'association peut proposer une ou plusieurs modifications. Elles devront être adressées à un membre du Conseil Collégial, et seront soumises à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale.

Le présent règlement intérieur s'applique à tous les membres de l'association. Il est adressé à tous les membres et à chaque candidat à l'adhésion et à chacune de ses modifications, et est annexé aux statuts de l'association. Il est disponible dans les locaux de l'association et sur son site internet.

L'objectif de ce règlement intérieur n'est pas de figer le fonctionnement de l'association, mais de faire état des règles élaborées collectivement, telles qu'elles sont à un moment donné, pour en faciliter leur communication et leur évolution.

Nos valeurs

- **Bienveillance et respect entre nous** : nos intentions et nos paroles permettent d'établir des relations de qualité et d'écoute
- **Promouvoir une consommation basée sur des produits choisis** et pris en charge par ses membres,
- **Honnêteté et Confiance** : nous nous faisons mutuellement confiance pour le bon fonctionnement de l'association
- **Démocratie directe** : chacun peut exprimer ses idées et contribuer à leur réalisation
- **Ouverture d'esprit** : personne ne détient la vérité absolue et accepte les idées différentes des siennes et plus généralement nos différences
- **Convivialité** : chacun peut participer à l'animation de l'association de manière agréable et détendue pour favoriser les échanges
- **Responsabilité sociétale** : l'association contribue à un monde meilleur et respectueux de la planète et des êtres vivants

Faire ses courses à l'épi'coop

- **Les horaires d'ouverture** sont consultables sur le site <https://www.notre-epi-coop.org> et sont affichés en magasin.
- **Les produits vendus sont consultables** sur <https://www.panier.notre-epi-coop.org> (il y est possible de pré-commander des paniers qu'il.elle constitue. Lui-même et qui seront délivrés au 35 rue des trois visages/Arras) . L'adhérent.e peut aussi choisir ses produits sur le site internet de l'épicerie depuis chez lui, ou via un téléphone portable. Il/Elle

sélectionne chaque produit, puis valide son "Panier". Ses produits sont pré-réservés. Il/Elle vient ensuite au magasin, et les récupère en rayon : ce n'est pas un drive. Ces produits ne peuvent être achetés entre-temps par un(e) autre membre : ils sont automatiquement sortis du stock disponible par le logiciel.

- **Au magasin, pour faire ses courses**, l'adhérent.e choisit en rayon les produits dont il/elle a besoin. Le/La membre qui tient l'épicerie les pointe sur la plate-forme informatique de l'association, via l'ordinateur mis à disposition dans le local. Le compte prépayé du/de la membre est automatiquement débité du montant de ses achats. Pour faciliter l'arrivée de nouveaux adhérent.e.s, les personnes qui souhaitent découvrir Notre épi'coop peuvent faire 3 fois des achats avant d'adhérer. Ils paieront alors en liquide ou en utilisant leur carte bancaire.
- Dans le cadre de la **réduction des déchets**, il est demandé aux membres d'apporter leurs propres contenants.

Notre fonctionnement associatif

- **L'association est une épicerie coopérative et participative** c'est-à-dire une épicerie fondée sur le bénévolat, axée sur l'achat de produits choisis par les membres et respectueux de nos valeurs.
- **L'association** privilégie les producteurs et les distributeurs qui respectent les mêmes valeurs.
- Les **achats** sont réservés aux membres qui participent au bon fonctionnement de l'association, depuis les tâches pratiques jusqu'aux réflexions et décisions d'organisation et d'évolution, ainsi qu'au financement de son fonctionnement.
- **L'association** est aussi un lieu de vie, de partage et d'échange ouverts à toutes personnes qui adhèrent au projet.
- **L'association** est autogérée et son organisation repose sur l'engagement des membres à participer au fonctionnement de l'association et à l'organisation de la vente au sein de l'épicerie. Une personne salariée :
- **Participer** à la construction et au développement de Notre épi'coop c'est :
 - **Découvrir** le fonctionnement de l'épicerie coopérative et en être curieux,
 - Soutenir le projet par **l'adhésion** à l'association « Les ami.e.s de Notre.épi'coop », L'adhésion est annuel et par année civile. Elle est de 1à euros pour une personne seule, 15 euros pour un Duo et 20 euros pour une famille,
 - S'engager à participer à l'organisation financière en soutenant le fonctionnement du paiement par **Porte-monnaie** (les portes-monnaies permettent de ne pas avoir

de transfert d'argent liquide et de chèques, aident à la constitution d'un fond de roulement, facilitent le suivi le suivi comptable)

- S'engager à **acheter de manière régulière** à l'épicerie,
- Accepter l'utilisation de la **plate-forme informatique** pour la réalisation de ses achats,
- Participer à la **réflexion collective informelle** (lors des différents temps de rencontre)
 - et **organisée** (sondages, enquêtes sur les produits, sur les besoins...)

Et progressivement et en fonction de ses envies et disponibilités s'inscrire dans son fonctionnement :

- **Participer à des actions** mises en place (collecte des produits, relation avec les producteurs, organisation des ventes...)
- **Participer à un groupe de travail** (achats, comptabilité, communication, outils informatiques, vie militante...)
- **Participer au groupe de coordination** (coordination des groupes, orientations stratégiques...)
- **Participer au bureau de l'association** (relations institutionnelles et prospective)

C'est la participation des membres qui permet de faire fonctionner Notre épicerie coopérative. Chaque adhérent.e décide de son niveau de participation. Une grille d'auto-évaluation individuelle et personnelle permet à chacun de se situer dans le fonctionnement associatif. Chacun.e est pleinement responsable de sa participation à l'association. Il échange sur cette participation avec un autre adhérent à l'envie ou au besoin.

Les produits

Le catalogue est évolutif à partir de la liste de fournisseurs mise en commun sur le site. L'objectif est de répondre aux besoins des adhérent.e.s en terme de consommation courante.

Tout(e) membre peut démarcher des producteurs, organiser des dégustations au local, proposer des animations pour faire découvrir des produits, proposer de nouveaux produits à référencer.

Les produits sont choisis en fonction de leur qualité biologique, gustative, de leur prix (juste pour le producteur et le consomm'acteur) de la distance de production ou de fabrication, de leur empreinte carbone, de la démarche zéro déchet et du nombre d'intermédiaire (la quasi-totalité des produits mis à la vente est en circuits courts).

Le choix des producteurs et distributeurs

Pour respecter nos valeurs, chaque fournisseur devra s'engager à :

- Être transparent sur la **manière de cultiver et/ou transformer** ses produits et sur les éventuels traitements subis par ceux-ci, sur l'origine de ses produits et sur les éventuels lieux de transformation et d'emballage.
- Communiquer l'origine de ses produits et les éventuels **lieux de transformation et d'emballage**

Les commandes de nouveaux produits

Chacun des membres peut proposer un produit qui n'est pas encore vendu par l'association à condition de :

- Mettre en place d'une pré-**commande** de ce produit
- Établir un **devis** avec les quantités de la pré-commande, le montant total de la commande, et les conditions de livraison du produit
- Obtenir un **accord du Trésorier** qui aura vérifié la cohérence de la commande par rapport aux commandes précédentes et le solde bancaire de l'association pour engager la dépense
- S'assurer de **l'organisation pour la réception** de la commande (présence de membres lors de la réception de la commande afin d'étiqueter et de mettre les produits commandés en rayon).

Les commandes pour approvisionner le stock

- Le **groupe de travail ACHATS** se réunit régulièrement, c'est l'occasion de discuter de retraits de références ou de nouvelles références
- Les **prises de commande** sont assurées par les adhérent.e.s /référents en fonction des produits. Elles consistent à évaluer les besoins, le rythme d'écoulement des stocks, le succès ou non-succès de certains produits... à établir un bon de commande, à vérifier les tarifs, à contacter le fournisseur, à vérifier avec le Trésorier si le solde en banque de l'association est suffisant, à gérer la livraison, à organiser la réception et la mise en rayon, à saisir les nouvelles références dans le logiciel de gestion et à y actualiser les stocks, à archiver les documents (tarifs à jour, bon de commande, facture)... afin de permettre le suivi par les autres membres.
- Une liste des référents par produits est affichée dans le bureau de l'épi'coop.

L'ouverture de l'épicerie

- **L'épicerie sera ouverte** pour la vente :

- Les mardis, jeudi, et vendredis après-midi de 14 h à 19h,
 - Le mercredi de 9h à 19h
 - Le samedi de 9h à 16h30
 - Le dimanche matin de manière exceptionnelle lors d'événements festifs dans la ville
- L'épicerie restera fermée si le nombre d'inscriptions est insuffisant pour assurer un accueil de qualité et sécurisé. Chacun des membres est responsable de vérifier sur le planning si l'ouverture a bien lieu.
 - A chaque ouverture, au moins **deux personnes assurent une présence** de l'ouverture du local à sa fermeture, pour accomplir des tâches telles que l'installation, la vérification d'une partie des stocks, le passage en caisse des achats dans le logiciel de gestion, le rangement et le partage des actualités du moment. Une personne salariée de l'association sera présente sur l'ensemble du temps d'ouverture. Un planning est mis en place pour organiser les présences

L'animation de la vie coopérative

- Chaque membre peut se sentir libre de **proposer toute animation** dans le respect des valeurs de l'association
- Ce membre rassemble au moins 2 autres membres pour mettre en place l'organisation de l'animation

La gestion comptable

- Au sein du Groupe de coordination de L'association, 2 personnes sont désignées signataires du compte en banque
- Un « Groupe Compta » est composé des membres qui s'engagent au suivi de la comptabilité pour une durée d'au moins 6 mois. Pour assurer une continuité minimum, il est préférable que le renouvellement ne dépasse pas la moitié du groupe.

Ce règlement intérieur a été adopté par le Bureau le 19 septembre 2022.

